

DEMANDE D'ADMISSION / APPLICATION FORM
A RETOURNER AVANT LE / To be returned before : 10 NOVEMBRE 2011
 Par courrier/ by post : JPMS - 276, Avenue du Douard - ZI Les Paluds - 13400 AUBAGNE - France
 Ou Par Fax/ or by fax : +33 (0)442 629 796 ou Par email/ or by email : exposants@jpms.fr

Date de réception
N° de dossier File number

> **EXPOSANT / Exhibitor**

RAISON SOCIALE / Company Name : NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE DOSSIER / Contact for the exhibitor :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE / Exhibitor address contact : FONCTION / Position :

VILLE / Town : TEL DIRECT / Phone direct dial :

CODE POSTAL / Postcode : PAYS / Country : FAX : GSM :

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE / VAT Registration number : E-MAIL :

SITE WEB / Website :

> **ADRESSE DE FACTURATION (si différente des informations ci-dessus) / Address for invoicing (if different from information above).**

RAISON SOCIALE / Company Name :

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE / Invoicing contact for the exhibitor :

ADRESSE DE FACTURATION / Exhibitor address for invoicing :

VILLE / Town : CODE POSTAL / PostCode : PAYS / Country :

> **ACTIVITÉ / Activity**

- CONSTRUCTEURS / IMPORTATEURS DE MOTOCYCLES, SCOOTER, SIDE-CARS, TRIKES ET QUADS / Motorcycle, side-car, trike and ATV manufacturers and importers
- FABRICANTS ET IMPORTATEURS D'ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES POUR LES PRODUITS DE LA CLASSE CI-DESSUS / Makers and importers of motorcycle parts and accessories for class above
- VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR MOTOCYCLISTES / Motorcyclist's clothing and equipment
- CARBURANTS ET LUBRIFIANTS / Fuel and lubricants
- PRÉPARATEURS ET TRANSFORMATEURS DE MOTOCYCLES / Tuners
- SERVICES (ASSURANCES, ORGANISMES DE CRÉDIT, MOTO-ÉCOLES, LOISIR ET TOURISME,...) / Service providers (insurances, crédit establishments, driving schools, tourims and leisure,...)
- ORGANISMES PROFESSIONNELS, ORGANISMES OFFICIELS, ASSOCIATIONS, FORMATIONS PROFESSIONNELLES... / Professional and official organisations, associations, training school
- PRESSE, PRESSE SPÉCIALISÉE, ÉDITEURS, AUDIOVISUELLE / Press, specialized press, publishers, TV-Radio
- SITES INTERNET, MÉDIAS ÉLECTRONIQUES / Websites, Web media

> **COMMANDE / Order**

<input type="checkbox"/> STAND NU (à partir de 9m²)	NOMBRE DE M² :	x 140 € HT €
<input type="checkbox"/> STAND CLASSIC (à partir de 9m²)	NOMBRE DE M² :	x 185 € HT €
<input type="checkbox"/> STAND PREMIUM (à partir de 24m²)	NOMBRE DE M² :	x 240 € HT €
<input type="checkbox"/> EMPLACEMENT CAMION (100m²)	FORFAIT :	11 000 € HT €
> si besoin, nombre de m² supplémentaires		NOMBRE DE M² :	x 140 € HT €
FRAIS DE DOSSIERS OBLIGATOIRES(ht) / Mandatory Registration fees (VAT excl.)			+ 140 € HT
Incluant assurance RC exposant, badges et invitations / Included exhibitor insurance, pass and invitations.			
TOTAL HT / VAT Excl €		
TVA/ VAT 19,6%..... €		
TOTAL TTC / TOTAL VAT Incl €		
ACOMpte OBLIGATOIRE TTC / Mandatory deposit VAT incl..... €		
(30% du montant TTC / 30% of the total amount VAT incl).			

> **RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION / Payment and participation conditions**

Notre demande d'admission ne sera prise en considération qu'à réception de ce formulaire dûment complété et signé et accompagné du montant de l'acompte correspondant à 30% TTC du montant de la surface réservée avant le **10 NOVEMBRE 2011**.

To be valided, your application form has to be filled in, signed and accompanied with the payment of 30% of the order VAT excl., before the 10th of NOVEMBER 2011.

Le solde devra être payé avant le **3 JANVIER 2012**. / The balance amount du as to be pad before the 3rd of JANUARY 2012.

CONDITIONS D'ANNULATION / CANCELLATION CONDITIONS

À réception d'une lettre recommandée avec AR stipulant l'annulation / To be made by registered letter with receipt of delivery only.
 > Jusqu'au 10 novembre 2011 : frais de dossier conservés par l'organisateur / Until the 10th of November 2011 : Administration fees will be kept by the organizer
 > Après le 10 novembre 2011 : l'acompte sera conservé / After the 10th of November 2011 : Deposit will be kept
 > Après le 3 janvier 2012 : la totalité de la participation est due / After the 3th of January 2012 : The full amount of the participation fees will have to be paid

CHOIX DES EMPLACEMENTS / SPACE CHOICE

Pour une attribution équitable des emplacements, la règle du «1^{er} payant, 1^{er} servi» sera appliquée.
 This attribution will follow the «1st come, 1st serve» rule.

PAIEMENT / Payment

- PAR CHÈQUE en euros à l'ordre de JPMS / Cheque in euros payable to JPMS (valable pour la France et zone EURO)
- PAR CB / by Credit card

(Nous vous contacterons pour paiement immédiat/ we will contact you to proceed to the payment).

- PAR VIREMENT BANCAIRE / by bank transfer

BANK DETAILS : SMC AGENCE D'AUBAGNE (1017)

10, cours Barthélemy - 13400 AUBAGNE - France

IBAN : FR66 3007 7010 1700 0025 2777 059

Swift Code : SMCSTR2AXXX

Le soussigné demande son admission comme exposant au JPMS 2012. Il déclare avoir pris connaissance et adhère aux clauses et conditions du règlement général du salon (inclus dans le dossier d'inscription en sa possession). / The undersigned asks to be admitted as an exhibitor at the JPMS 2012 and declares to be aware of and to accept the clauses and conditions of the general regulations of the Exhibition.

NOM / NAME :	SIGNATURE et Cachet de la société Signature et company stamp :
À / PLACE :	
DATE :	

SIMPLIFIEZ-VOUS L'EXPO ! / THE TRADE SHOW IN EASY WAY!

STAND NU / BASIC STANDS	STAND CLASSIC / PRE-EQUIPPED STANDS	STAND PREMIUM / PREMIUM STANDS PERSONNALISÉ / CUSTOMIZED
À partir de 9m² / from 9Sp. meter 140 €ht /m²	À partir de 9m² / from 9Sp. meter 185 €ht /m²	À partir de 24m² / from 24Sp. meter 240 €ht /m²
<p>Stand Nu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moquette noire (3 couleurs au choix si besoin) • Présence dans les listes du Guide visiteurs et site internet • Assurance RC exposant <p><i>Fittings of the Basic stands :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Carpeting in black (choice of 3 colors if needed)</i> • <i>Notification in the lists of Visitors's Guide and internet website</i> • <i>Insurance RC exhibitor</i> 	<p>Stand Classic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moquette noire (4 couleurs au choix si besoin) • 1 Enseigne à votre nom recto/verso • Présence dans les listes du Guide visiteurs et site internet • Assurance RC exposant • Cloison en mélaminé bois clair blanc (hauteur 2,5m) • Réserve de 1m² fermant à clef • Éclairage 1 rail de 3 spots de 100W par tranche de 9m² <p><i>Fittings of the pre-equipped stands :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Carpeting in black (choice of 4 colors if needed)</i> • <i>1 sign with your name</i> • <i>Notification in the lists of Visitors's Guide and internet website</i> • <i>Insurance RC exhibitor</i> • <i>Partition in light wood color melamine (height 2,5m)</i> • <i>1sq. meter lockable storage room</i> • <i>Lighting 1 rail of 3 spotlights of 100W per 9 sq. meter</i> 	<p>Stand Premium :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moquette aiguilletée, 4 couleurs au choix • 1 Enseigne à votre nom recto/verso • Présence dans les listes du Guide visiteurs et site internet • Assurance RC exposant • Cloisons structure aluminium gris galet, remplissage mélaminé blanc, (hauteur 2,50m) • 2 cloisons de 0.50m en bordure de stand (4 coloris au choix) • Réserve de 1,5m² fermant à clef • Un espace de travail en alcôve sous l'arche : <ul style="list-style-type: none"> - structure aluminium gris galet : largeur 1,35m x profondeur 2,00m x hauteur 3,00m recouvert de vélum blanc - remplissage façade à hauteur de 2,40m en polycarbonate alvéolaire • Enseigne haute sur l'espace de travail : impression logo sur recto/verso PVC, Lg 1,40m x Ht 0,80m • Éclairage : 1 rail de 3 spots ou spot 300 w par module de 9m² • Mobilier : 1 dotation composée de : <ul style="list-style-type: none"> - 1 ensemble «travail»: 1 table et 3 chaises au choix jusqu'à 15 m² - 1 ensemble «accueil» : 1 comptoir et 2 tabourets - 1 porte manteau - 3 étagères «modulaires» (fixation sur cloisons) 1m x 0,30m ou 1 rangement 2 portes - 1 corbeille - 1 présentoir - 1 plante verte <p>Au delà de 24 m², 1 ensemble «travail» ou «accueil» supplémentaire sera fourni par tranche de 12m².</p> <p>ELEMENTS DE PERSONNALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur de moquette (4 au choix) - Couleur des cloisons en bordure de stand (4 couleurs au choix) - Personnalisation de l'enseigne haute (logo) - Personnalisation de la façade du comptoir d'accueil (logo) <p>Autres aménagements en option, sur demande.</p> <p><i>Fittings of the premium stands :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Carpeting (choice of 4 colors)</i> • <i>1 sign with your name</i> • <i>Notification in the lists of Visitors's Guide and internet website</i> • <i>Insurance RC exhibitor</i> • <i>Partitions gray pebble aluminium structure, filling white melamine, height 2,50m</i> • <i>1,5sq. meter lockable storage room</i> • <i>2 partitions of 0.50m edge of the stand (4 colors choice)</i> • <i>A workspace alcove Under the arch :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Partitions gray pebble aluminium structure: width 1,35m x depth 2,00m x height 3,00m covered with white awnings</i> - <i>Filling façade height 2,40m in Makrolon ® translucent (2 colors choice)</i> • <i>2 signs paths: white or black lettering on partition border</i> • <i>Teaches high on the workspace: print logo on front PVC impression logo sur recto PVC, width 1,40m x Height 1,00m</i> • <i>Lighting: 1 rail 3 spots or 1 spot 300 W per module of 9 sqm</i> • <i>Furniture: 1 package for stands until 36 sqm of :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>1 set : 1 table and 3 chairs (choice until 15m2)</i> - <i>1 counter and 2 bar stools</i> - <i>1 hanger</i> - <i>1 shelf for the store room</i> - <i>1 wastebasket</i> - <i>1 floral decoration</i> <p>ELEMENTS OF CUSTOMIZATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Color of carpet (4 colors choice)</i> - <i>Color of partitions edge of the stand and for store room (4 colors choice)</i> - <i>Front of th alcove: makrolon translucent</i> - <i>Customizing of the high sign</i> <p><i>Other Adjustments in option, on demand.</i></p>



PROMOTION DE VOS MARQUES

PROMOTION OF YOUR BRANDS

A RETOURNER AVANT LE / To be returned before :

10 NOVEMBRE 2011

Par courrier/ by post : JPMS - 276, Avenue du Douard - ZI Les Paluds - 13400 AUBAGNE - France

Ou Par Fax/ or by fax : +33 (0)442 629 796 ou Par email/ or by email : exposants@jpms.fr

Date de réception

N° de dossier
 File number

NOM DE VOTRE SOCIÉTÉ / Name of your COMPANY :

À RÉPERTORIER dans le Guide JPMS À LA LETTRE : (classement par ordre alphabétique / alphabetic order)
 Promoted in the JPMS Guide under the letter

> MARQUES EXPOSÉES / Exhibited Brands

NOM DE LA MARQUE <i>Name of the brand</i>	NOM & PRÉNOM DU CONTACT COMMERCIAL <i>Sales contact name and surname</i>	EMAIL DU CONTACT COMMERCIAL <i>Sales contact email</i>	À RÉPERTORIER dans le Guide JPMS À LA LETTRE : <i>Promoted in the JPMS Guide under the letter :</i>	Propriété de la marque <i>Owner</i> Importateur <i>Importer</i> Distributeur <i>Distributor</i>	N° DE NOMENCLATURE <i>(voir listing joint)</i> <i>N° Nomenclature</i> <i>(see the list joined)</i>	TYPE DE PRODUITS EXPOSÉS <i>Short description of exhibited products</i>
1				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
2				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
3				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
4				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
5				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
6				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
7				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
8				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
9				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
10				<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Vous êtes seul responsable de la validité des informations mentionnées ci-dessus.

Aussi, veuillez remplir ce formulaire avec le plus grand soin. L'organisateur ne sera en aucun cas tenu pour responsable des erreurs ou omissions qui pourraient être constatées par la suite dans le guide et plans.

Your are responsible for the information indicated here. No claim shall be made against the Organizer for any error or omission which will be seen in the guide or location plan.

*** Attention ! chaque importateur devra nous retourner complétée l'attestation (document 3) de représentant exclusif, signé du fabricant du produit exposé.**

Warning! Importer have to send us filled the certificated (document N°3) of the exclusive representative, signed by the manufacturer.



> **NOMENCLATURE** / *Listing in the Nomenclature Directory*

MOTOCYCLES - MOTORCYCLES

- 201 Cyclomoteurs / Mopeds
- 202 Motos légères / Lightweight motorcycles
- 203 Motos autres catégories / Motorcycles (other categories)
- 204 Motos Enduro et Trial / Enduro and Trial Motorcycles
- 205 Patinettes à moteur / Motorized scooters
- 206 Scooters / Scooters
- 207 Scooters des mers – Jets Skis / Sea scooters - Jets Skis
- 208 Side-cars / Side-cars
- 209 Trikes et Quads / Trikes and Quads
- 210 Triporteurs / Delivery scooters
- 211 Divers / Miscellaneous

EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE MOTOS

MOTORCYCLE PARTS AND ACCESSORIES

- 600 Équipements et accessoires constructeurs / Genuine spare parts
- 601 Adhésifs et décalcomanie / Adhesive and Transfers
- 602 Amortisseurs / Shock absorbers
- 603 Antivol / Anti-thefts
- 604 Béquilles / stands
- 605 Bouchons de réservoir / Tank caps
- 606 Boulonnerie / Bolts and screws
- 607 Câbles / Cables
- 608 Cadres, châssis / Frames
- 609 Carburants / Gasoline
- 610 Carénages / Cladding
- 611 Chaînes / Chains
- 612 Chambres à air / inner tubes
- 613 Colle dissolution / Glues and rubber solutions
- 614 Compteurs / Speedometers
- 615 Courroies / V-Belts
- 616 Fourches / Forks
- 617 Freins / Brakes
- 618 Gains de câbles / cable sheaths
- 619 Garde-boue / Mud-guards
- 620 Guidons / handle bars
- 621 Insignes et plaques / Badges and plates
- 622 Jantes / Rims
- 623 Lubrifiants / Lubricants
- 624 Pare-brise / Wind-shields
- 625 Pare-jambes / leg protections
- 626 Pare-pluies, bavettes / Mud-flaps
- 627 Pédales / Pedals
- 628 Pignons de chaîne / Chain wheels
- 629 Plaques d'immatriculation / Number plates
- 630 Pneus / Tyres
- 631 Poignées / Handle bar grips
- 632 Pompes à air / Air pumps

- 633 Porte-bagages / Luggage carriers
- 634 Pots d'échappement / Silencers
- 635 Rayons / Spokes
- 636 Remorques à bagages et porte-motos / Luggage and motorcycle carrier trailers
- 637 repose-pieds / Foot-rests
- 638 Réservoirs / Fuel tanks
- 639 Rétroviseurs / rearview mirrors
- 640 Roues / Wheels
- 641 Sacs, sacoches / Bags and wallets
- 642 Sandow, sangles / Expander rubber straps
- 643 Selles / saddles
- 644 Sièges / Seats
- 645 Tabliers / Aprons
- 646 Tubes de cadres / Frame tubes
- 647 Valves / Tyre valves
- 648 Divers / Miscellaneous

MOTEURS ET PIÈCES DE MOTEURS

MOTORS AND PARTS

- 700 Moteurs, pièces moteurs d'origine / Genuine motors and motor parts
- 701 Carburateurs / Carburetors
- 702 Embrayages / Clutches
- 703 Filtres / Filters
- 704 Moteurs / Motors
- 705 Pistons / Pistons
- 706 Segments / Piston rings
- 707 Soupapes / Valves for motors
- 708 Divers / Miscellaneous

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES

ELECTRICAL EQUIPMENT

- 800 Équipements électriques constructeurs / Genuine electrical spare parts
- 801 Accumulateurs / batteries
- 802 Avertisseurs / Horns
- 803 Bougies / Spark-plug
- 804 Câbles et cosses / Cables and terminals
- 805 Éclairage / Lighting systems
- 806 Volants magnétiques / Magnetic flywheels
- 807 Divers / Miscellaneous

MACHINES ET OUTILLAGES

MACHINES AND TOOLS

- 901 Appareils de montage de roues / Wheel trying machines
- 902 Bancs d'essai et de diagnostique / test benches
- 903 Machines et appareils à souder / Welding machines
- 904 Matériel de nettoyage / Cleaning appliances
- 905 Matériel pour pneus / Machines and appliances for tyres

- 906 Outillages / Tools
- 907 Peintures et vernis / Paints and varnishes
- 908 Produits d'entretien / maintenance products
- 909 Produits d'étanchéité / Dealing products
- 910 Divers / Miscellaneous

ÉQUIPEMENTS DU CONDUCTEUR

DRIVER'S EQUIPMENT

- 1001 Bottes / Boots and shoes
- 1002 Casques et cagoules / Helmets and balaclavas
- 1003 Ceintures / kidney protectors
- 1004 Gants / Gloves
- 1005 Lunettes / Goggles
- 1006 Vêtements pour motocyclistes / Motorcyclist's clothing
- 1007 Divers / Miscellaneous

PRÉPARATEURS ET TRANSFORMATEURS DE MOTOS

- TUNING

SERVICES DIVERS - SERVICES

- 1101 Assurances / Insurances
- 1102 Contrôle technique / Technical control
- 1103 Informatique – sites Internet – Télécoms / Data processing services – Web sites – Telecoms
- 1104 Location de deux-roues / Motorcycle rental
- 1105 Logistique / Logistics
- 1106 Loisirs et tourisme / Leisure and tourism
- 1107 Motos-écoles - stages de pilotage / Driving schools and trainings
- 1108 Organismes de crédit / Credit establishments
- 1109 Stations de lavage / Bike wash
- 1110 Divers / Miscellaneous

PRESSE SPECIALISEE ET EDITEURS

TRADE PRESS AND PUBLISHERS

- 1201 Presse spécialisée / Trade press
- 1202 Éditeurs / Publishers
- 1203 radio - TV / Radios and TVs
- 1204 Media électroniques / Electronic media

ORGANISMES PROFESSIONNELS ASSOCIATIONS

OFFICIAL TRADE, ASSOCIATIONS, TRAINING SCHOOLS

- 1301 Organismes professionnels / Trade associations
- 1302 Organismes officiels / Official associations
- 1303 Formations professionnelles – écoles / Professional training schools



ATTESTATION DE REPRESENTANT EXCLUSIF CERTIFICATE OF EXCLUSIVE REPRESENTATIVE

A RETOURNER AVANT LE / To be returned before :
10 NOVEMBRE 2011

Par courrier/ by post : JPMS - 276, Avenue du Douard - ZI Les Paluds - 13400 AUBAGNE - France
 Ou Par Fax/ or by fax : +33 (0)442 629 796 ou Par email/ or by email : exposants@jpms.fr

N° de dossier
 File number

> **REMPLIR UNE FICHE PAR SOCIÉTÉ REPRÉSENTÉE / Complete one form per represented firm**

SI VOUS AVEZ PLUSIEURS FICHES, MERCI DE PHOTOCOPIER CELLE-CI.

If you need more than one certificate, please print this one.

LA FIRME SOUSSignée / The undersigned firm :

ADRESSE / Address :

NATIONALITÉ / Nationality :

CERTIFIE QUE L'EXPOSANT / Testifies that the exhibitor

NOM / Name :

ADRESSE / Address :

EST CHARGÉE DE TRAITER POUR SON COMPTE AVEC L'ADMINISTRATION DU SALON ET EST SEULE À POUVOIR LE FAIRE POUR LES MARQUES SUIVANTES :

Is responsible for dealing on their behalf with the administration of the show and is only able to do so for the following brands :

.....

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

Name and position of the signatory

TEL :

A / Place : **DATE :**

SIGNATURE

CACHET / Stamp

LES FOIRES ET SALONS SPÉCIALISÉS ÉTANT SOUMIS AUX DISPOSITIONS DU DÉCRET N°69-948 DU 10 OCTOBRE 1969 ET DE L'ARÊTÉ D'APPLICATION DU 7 AVRIL 1970, LES IMPORTATEURS OU AGENTS GÉNÉRAUX, FRANÇAIS OU ÉTRANGERS, DOIVENT DORÉNAVANT JOINDRE À LEUR DEMANDE D'ADMISSION UNE ATTESTATION ÉMANANT DE LEUR COMMETTANT CERTIFIANT QU'ILS SONT HABILITÉS À LE REPRÉSENTER SUR LE STAND SOUSCRIT.

Fairs and Trade fairs are subject to the provisions of Decree n°69-948 of 10 October 1969, and the implementing decree of 7 April 1970, importers or general agents, French or Foreign, must now submit with their registration form a certificate from their principals certifying that they are empowered to represent the firm on the stand subscribed.

C1.4 L'Organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation, ou gênerait les exposants voisins ou les visiteurs, ou qui ne seraient pas conformes au plan et à la maquette préalablement soumis.

C1.5 Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'Organisateur qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

C1.6 Chaque exposant, ou son délégué, pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu.

C1.7 Tous les colis devront être déballés à l'arrivée. Si les exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis, l'Organisateur pourra les faire entreposer, déballer ou réexpédier d'office aux frais, risques et périls des exposants.

C1.8 Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner les voisins.

C2. REGLEMENT DE SÉCURITÉ

C2.1 Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les Pouvoirs Publics ou éventuellement prises par l'Organisateur.

C2.2 L'exposant devra être présent sur son stand lors de la visite de la Commission de Sécurité.

C3. TENUE DES STANDS

C3.1 La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand, le vestiaire du personnel doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs.

C3.2 Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente.

C3.3 Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci.

C3.4 Il est interdit de laisser les objets exposés recouverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation. Les housses utilisées pour la nuit ne doivent pas être vues des visiteurs mais rangées à l'intérieur des stands, à l'abri des regards.

C3.5 L'organisateur se réserve le droit de retirer ce qui recouvrirait les objets en infraction à l'article précédent sans pouvoir être rendu, en aucune façon, responsable des dommages ou pertes qui pourraient en résulter.

C3.6 Le nettoyage de chaque stand doit être fait chaque jour par les soins de l'exposant et être achevé pour l'ouverture de la manifestation.

C3.7 Toute personne employée à la manifestation par les exposants devra être correctement habillée, toujours courtoise et d'une parfaite tenue. Elle n'interpellera ni ennuiera en aucune façon les visiteurs ou les autres exposants. L'exposant ou son préposé ne pourra se promener ou rester dans une allée.

C3.8 La réclame à haute voix, pour attirer le client, et le racolage de quelque façon qu'ils soient pratiqués, sont formellement interdits.

C3.9 Les personnes employées par les exposants ne devront pas s'adresser aux visiteurs de manière à former un attroupement dans les allées, ce qui serait une gêne ou un danger pour les exposants voisins. Toute démonstration et distribution de prospectus sont interdites en dehors du stand occupé par l'exposant.

C3.10 L'organisateur se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'intérieur de la manifestation. L'exposant ne peut donc utiliser, et à l'intérieur de son stand seulement, que les affiches et enseignes de sa propre maison, à l'exclusion de toutes autres et dans les limites des prescriptions concernant la décoration générale.

C3.11 Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés, primes ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand. Aucun prospectus ne pourra être distribué sans l'autorisation écrite de l'Organisateur.

C3.12 La distribution ou la vente de journaux, périodiques, prospectus, brochures, billets de tombola, insignes, bons de participation, etc. et même si elle trait à une oeuvre ou manifestation de bienfaisance, les enquêtes dites de sondage sont interdites, sauf dérogation accordée par l'Organisateur.

C4. PHOTOGRAPHES

C4.1 Les photographes pourront être admis, sur autorisation écrite de l'Organisateur, à opérer dans l'enceinte de la manifestation. Une épreuve de toutes les photographies prises devra être remise à l'Organisateur dans les 15 jours suivant la fermeture de la manifestation. Cette autorisation pourra être retirée à tous moments.

C4.2 La prise de photographies par les visiteurs pourra être interdite par l'Organisateur.

C4.3 La photographie de certains objets dans les stands peut être interdite par l'Organisateur.

C5. DÉMÉNAGEMENT

C5.1 L'évacuation des stands, marchandises, articles et décorations particulières devra être faite par les soins des exposants dans les délais impartis par l'Organisation. Passé les délais, l'Organisateur pourra faire transporter les objets se trouvant sur le stand dans un garde-meuble de son choix aux frais, risques et périls de l'exposant et sans pouvoir être tenu responsable des dégradations totales ou partielles.

C6. DEGATS ET DOMMAGES

C6.1 Les exposants devront laisser les emplacements, décors, matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par les architectes et mis à la charge des exposants.

D. CATALOGUE

D1.1 L'Organisateur dispose du droit de rédaction, de publication et de diffusion payante ou non du catalogue de la manifestation. Il pourra concéder tout ou partie de ce droit ainsi que la publicité incluse dans ce catalogue.

D1.2 Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'Organisateur ne sera, en aucun cas, responsable des omissions, des erreurs de reproduction de composition ou autres qui pourront se produire. Il pourra refuser l'insertion ou modifier le libellé des inscriptions non conformes aux dispositions générales ou de nature à nuire aux autres exposants ou à la manifestation.

E. FORMALITÉS OFFICIELLES

E1. ASSURANCES

E1.1 Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font encourir à des tiers. L'Organisateur est réputé dégagé de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommages quelconques.

E1.2 A sa sauvegarde, l'Organisateur peut imposer à l'exposant que ces assurances soient exclusivement contractées auprès d'un assureur désigné dont il devra indiquer le taux et clauses de contrat, et dont le montant sera acquitté au moment de la souscription du stand.

Tout exposant désirant s'assurer lui-même devra produire une attestation de non-recours délivrée par sa compagnie.

E2. DOUANES

E2.1 Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

E3. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

E3.1 L'exposant fera son affaire d'assurer la protection industrielle des matériel ou produits qu'il expose et ce, conformément aux dispositions légales en vigueur (telles que le dépôt de demandes de brevet français). Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'Organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

E4. SOCIÉTÉ DES AUTEURS

E4.1 En l'absence d'un accord entre la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique (S.A.C.E.M.) et l'Organisateur, accord dont sont informés les exposants, ceux-ci doivent traiter directement avec la S.A.C.E.M. s'ils font usage de musique à l'intérieur de la manifestation, même pour de simples démonstrations de matériel sonore. L'Organisateur décline, à cet égard, toute responsabilité en regard de la S.A.C.E.M.

F. APPLICATION DU REGLEMENT

F1.1 Le présent règlement a un caractère général.

F1.2 Les exposants, en signant leur demande et conformément à l'article B1.2, acceptent les prescriptions des règlements de la manifestation et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'Organisateur qui se réserve le droit de leur signaler, même verbalement.

F1.3 Toute infraction aux dispositions du présent règlement et au règlement complémentaire édicté par l'Organisateur peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'Organisateur, même sans mise en demeure. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non-occupation du stand, la présentation de produits non-conformes à ceux énumérés dans la demande d'admission, etc. Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité, au moins égale au montant de la participation qui reste acquis à l'Organisateur sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'Organisateur dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'exposant.

F1.4 En cas de contestation, les Tribunaux du Siège de l'Organisateur sont seuls compétents, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

G. ADMISSION DES VISITEURS

G1.1 L'accès des animaux est formellement interdit dans l'enceinte du salon, même tenue en laisse ou portés dans les bras.

G1.2 Une tenue et un comportement corrects sont exigés pour l'accès et à l'intérieur du salon.